

ASSOCIATION LEGUMES DES JOURS

*Association loi 1901 créée le 14 novembre 2011,
selon parution au Journal Officiel du 17 décembre 2011, n° 51, article n° 2090.*

Siège social :

25, rue Jean-Roger Thorelle – 92340 Bourg-la-Reine.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 NOVEMBRE 2019

Le **14 novembre 2019 à 21h**, les membres de l'association « Légumes des Jours » se sont réunis Villa Saint Cyr, 26 boulevard Carnot à Bourg-la-Reine, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Il y a 24 personnes présentes et 30 pouvoirs.

L'Assemblée était présidée par M. Denis Delrieu, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Jean-Marie Campagnac, secrétaire de l'association.

L'ordre du jour ayant été rappelé par le secrétaire, l'assemblée a donc pu valablement délibérer conformément à ses statuts.

1. Rapport Moral et Rapport Financier de l'année écoulée

Le président présente les activités de l'association sur l'année écoulée. Le rapport financier est présenté par M. Antoine Li, trésorier de l'association.

Rapport moral :

On note une activité en hausse avec un nombre d'adhérents stable (environ 120 adhérents) et un volume de plus en plus important pour les produits annexes. Ce succès s'explique en partie par une visibilité accrue et une notoriété importante de notre association, due en particulier à notre présence dans les événements locaux (Forum des associations, Vert Avril), un site internet fréquenté assidûment (notamment pour la Bourse aux Paniers) et une forte demande pour les produits bio et les circuits courts.

Les conditions de distributions des paniers se sont améliorées (électricité dans le local, achats de matériel, frigo). Des axes d'amélioration peuvent cependant encore être étudiés : meilleure organisation des bénévoles pour assurer la préparation et la distribution des paniers, organisation de la distribution des produits andalous, ...

Le bénévolat qui reste la clé de notre activité pour l'organisation des distributions a globalement bien fonctionné, même si il faut relancer très souvent l'appel aux bénévoles pour s'inscrire sur le planning. Un bon fonctionnement des distributions correspond à au moins 3 participations dans l'année par adhérent. Pour les personnes qui sont dans l'incapacité de participer aux distributions du jeudi une contribution à d'autres activités de l'association est tout à fait possible ...

Les Paniers de Légumes ont du succès, une liste d'attente importante s'est constituée. La taille de notre structure ne peut pas grandir à l'infini et doit rester à taille humaine, aussi nous analysons les solutions pour développer l'activité et qui pourraient se concrétiser par la création d'un nouveau groupe pour les Paniers de Légumes.

Rapport financier :

Le solde du compte financier de l'association, arrêté au 7/11/2019, est de 1.794,55 €.

Les recettes correspondent essentiellement aux adhésions des adhérents (114 adhésions).

Les dépenses de cette année (1.498,96€) sont dues principalement à la cotisation aux AMAP Ile de France (508€), à l'achat de matériels divers et aux frais pour le fonctionnement et la promotion de l'association.

Il est procédé au vote à main levée.

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

2. Bilan Activités et Produits

Paniers de Légumes : L'année écoulée a été marquée par la continuité de la collaboration avec Gérald Céleste et la distribution jusqu'à 75 paniers de légumes hebdomadaires, ce qui correspond à la capacité maximum de production actuelle de notre maraîcher. Le nombre de paniers livrés sur l'année est de l'ordre de 3400 paniers, avec en moyenne 69 paniers par semaine.

Le creux de distribution de l'été a été compensé comme pour l'année précédente par la proposition de légumes supplémentaires et aussi de fraises, qui a donné satisfaction à nos adhérents et qui a permis à Gérald de compenser la baisse de distribution des paniers classiques dans cette période.

Contrats de Pain : La distribution des contrats de pain (26 contrats) avec Le Fournil de Villiers le Bâcle s'est faite sans difficulté majeure. La moyenne des commandes est de 26,5 pains par semaine. La distribution de pain ne peut fonctionner que si nous avons assez de bénévoles pour aller à tour de rôle chercher le pain le mercredi après-midi ou le jeudi.

Produits annexes : Les commandes de produits annexes continuent de remporter un vif succès (produits andalous, volailles Habert, fromages de chèvre et du Jura, produits grecs, vins, etc ...). L'organisation de la distribution de ces produits nécessite autant de bénévoles investis que de produits. Ainsi il a été possible cette année de proposer des nouveaux produits : produits "Andines", cerises, poires, et récemment des légumes secs.

3. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration doit être renouvelé chaque année par tiers lors de l'Assemblée Générale.

Parmi les 12 membres actuels il y a 5 membres sortants : M. Bergeaud Vincent, M. Campagnac Jean-Marie, Mme Coblence Catherine, M. Delrieu Denis et Mme Spiering Elisabeth.

Parmi les membres présents à l'Assemblée Générale, 5 personnes proposent leur candidature au Conseil d'Administration : M. Bergeaud Vincent, M. Campagnac Jean-Marie, M. Delrieu Denis, Mme Philibert Séverine et Mme Spiering Elisabeth..

Il est procédé au vote à main levée.

La candidature de ces 5 membres est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration est donc dorénavant composé des 12 personnes suivantes :

M. Bergeaud Vincent, Mme Bordier Hélène, M. Campagnac Jean-Marie, M. Delrieu Denis, Mme Guenée Bernadette, Mme Guillaume Valérie, M. Kerdreach Thierry, M. Li Antoine, Mme Pakula Marie-Odile, M. Peyrel Jean-Louis, Mme Philibert Séverine et Mme Spiering Elisabeth.

Le Conseil d'Administration se réunira dans les meilleurs délais pour désigner la composition du bureau (Président, Trésorier et Secrétaire) conformément aux statuts de l'association.

4. Fonctionnement 2020 et Points divers

Adhésion association 2020 :

La cotisation pour l'année 2020 est reconduite sans changement, soit **14€** par adhérent, dont 4€ reversés au réseau des AMAP Ile-de-France.

Contrats de Paniers de Légumes :

Les contrats pour 2020 (disponibles sur le site internet) sont reconduits sur les mêmes bases que ceux de 2019, avec notamment :

- Le nombre de semaines « sans paniers » à l'initiative de chaque adhérent reste fixé à **4 semaines**, avec un maximum de 3 semaines dans la période estivale entre le 1^{er} juillet et le 31 août.
- La période d'essai pour chaque nouvel adhérent reste fixée à **4 semaines**.
- Le prix des paniers reste fixé à **12€** et **17€**.
- Le nombre de semaines sans paniers définis par le producteur reste comme précédemment : 2 semaines en avril (congés scolaires) et 2 semaines fin décembre.

Contrats de Pain :

Les contrats pour 2020 (disponibles sur le site internet) sont reconduits avec le Fournil de Villiers le Bâcle sur les mêmes bases que ceux de 2019. Le Fournil ferme pendant une partie du mois d'août et à la Toussaint. Il faudra que les adhérents veillent à coordonner convenablement leurs semaines sans légumes et leurs semaines sans pain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30 et s'est conclue par un pot convivial. Il est dressé le présent procès verbal, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bourg-la-Reine, le 14 novembre 2019

Denis Delrieu
Président



Jean-Marie Campagnac
Secrétaire

